

Bureau du CNAJEP

Mardi 10 novembre 2009

1. Points d'information

Actualité politique

Financement des associations JEP
- Présentation du PLF 2010
- Nouveau modèle de « CPO »

Proposition de loi sur le service civique

Suites du Livre Vert sur les politiques jeunesse

Actualité associative

Rencontre CNAJEP / FONJEP

Rencontre AFPEJA/CNAJEP

Rencontre CNAJEP / CIDJ

Plateforme France-Volontaires

Documents constitutifs de l'OFEMAS

Actualité du CNAJEP

Rencontre des CRAJEPs

Locaux du CNAJEP

Agorajep Marseille

Communiqués de presse à venir

2. Echanges de fond

Conférence nationale de la vie associative

3. Points de délibération

Agorajep 2010 : stratégie et programme

4. Questions diverses

1. Points d'information

Actualité politique

Financement des associations JEP

Présentation du PLF 2010
Le projet de loi de finances 2010 a été présenté le 30 septembre par Eric Woerth et Christine Lagarde.

Comme chaque année, le CNAJEP a réalisé une analyse budgétaire et politique[1] de ce PLF pour la mission « Jeunesse, Sports, Vie Associative », et plus précisément pour le programme « Jeunesse et Vie Associative ».

Afin de peser sur les débats parlementaires relatifs à ce PLF 2010, notre analyse a été diffusée aux députés et sénateurs suivants[2] :

Commission des finances au Sénat
Président : Monsieur Jean ARTHUIS
Rapporteur général : Monsieur Philippe MARINI
Rapporteur spécial « SJVA » : Monsieur Michel SERGENT
Commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat
Président : Monsieur Jacques LEGENDRE
Rapporteurs pour avis « SJVA » : Messieurs Pierre MARTIN et Jean-Jacques LOZACH
Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire à l'Assemblée
Président : Monsieur Didier MIGAUD
Rapporteur général : Monsieur Gilles CARREZ
Rapporteur spécial « SJVA » : Monsieur Henri NAYROU
Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée
Présidente : Madame Michèle TABAROT
Rapporteur pour avis « SJVA » : Monsieur Régis JUANICO.

Nouveau modèle de « CPO »
Dans la perspective des discussions sur les CPO « Jeunesse et Sports » qui devraient être engagées prochainement, nous avons communiqué au réseau le modèle de ces nouvelles CPO dites « euro proof » (c'est-à-dire compatibles avec la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat), ainsi que deux documents annexes : le projet d'instruction portant manuel d'utilisation de ces conventions d'objectifs, et le nouveau modèle de dossier CERFA.

Cette nouvelle Convention d'Objectifs et le projet d'instruction afférent, ont fait l'objet de premières analyses au sein de la CPCA et du CNAJEP[3], notamment afin de nourrir le mandat du chef de file de la CPCA au sein du groupe de travail numéro 2 préparatoire à la conférence de la vie associative.

A noter que le conseil d'administration de la CPCA du 23 septembre a mandaté Gilles LEBAIL, sous l'égide de la vice présidence d'Hubert ALLIER, pour animer un groupe interne d'expertise politique sur le projet de circulaire relatif à cette convention eurocompatible. A ce titre, une rencontre devrait être organisée prochainement avec le SGAE. La CPCA doit également interpeller le HCJ pour demander à être associée à la discussion sur ces nouvelles conventions. Enfin, le CNVA devrait être saisi de ce projet de nouvelle CPO.

[1] Cf. Annexe 1
[2] Cf. Annexe 2
[3] Cf. Annexe 3

Proposition de loi sur le service civique

La proposition de loi sur le service civique déposée par le Sénateur Yvon COLLIN a été discutée en première lecture au Sénat le 27 octobre dernier (pour consulter le dossier législatif : http://www.senat.fr/dossierleg/ppl08-612.html). A noter que l'un des amendements adoptés par le Sénat prévoit de confier la gestion du dispositif (promotion, délivrance de l'agrément, contrôle, évaluation) à l'INJEP.

Si certains des amendements adoptés vont dans le bon sens, l'examen de la proposition de loi par les sénateurs n'a pas permis de lever les principales inquiétudes et incertitudes pointées lors du groupe d'appui « Engagements » du CNAJEP du 22 octobre dernier, à savoir :

- Le rattachement du service civique au code du service national.
- La confusion entre bénévolat et service civique.
- La possibilité de mettre des volontaires à disposition de plusieurs personnes morales non agréées.
- L'absence de disposition relative à la mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation du dispositif.

Le groupe d'appui « Engagements », qui se réunit à nouveau le 5 novembre, s'attachera à construire une interpellation en direction des députés en amont de l'examen de la PPL par l'Assemblée (prévu début décembre).

Enfin, la dernière réunion de concertation entre le Haut commissariat et les associations directement concernées par le service civique se déroule le 3 novembre, et porte sur deux points :

- Le pilotage et la gouvernance du dispositif.
- Les aspects information, sensibilisation et communication.

Suites du Livre Vert sur les politiques jeunesse

Dans le prolongement du discours sur la jeunesse que le Chef de l'Etat a prononcé le 29 septembre en Avignon, il conviendrait d'engager une série d'interpellations en direction des différents ministres concernés par ces mesures.

Cette stratégie, outre qu'elle vise à sortir le CNAJEP d'une relation stricte avec le Haut commissariat à la Jeunesse, permettra de nous positionner dans une dynamique interministérielle et transversale sur les questions de jeunesse.

Actualité associative

Rencontre CNAJEP / FONJEP

L'annonce du projet d'intégration des subventions dites « postes FONJEP » dans les prochaines CPO signées avec la DJEPVA avait suscité de vives réactions lors de notre réunion d'instance de rentrée du 10 septembre dernier.

Le Comité Exécutif avait ainsi souhaité que le CNAJEP saisisse le Haut commissaire sur cette question, afin de contester le fond de la démarche (les exigences d'eurocompatibilité n'obligeant en rien à intégrer les postes FONJEP aux CPO) et la méthode proposée (absence de concertation avec les associations ou avec les instances du FONJEP).

Le Comité Exécutif du CNAJEP a toutefois jugé utile que le Conseil d'Administration du FONJEP délibère préalablement sur cette question, afin d'ajuster nos positions respectives.

Dans cette perspective, et après avoir interpellé le président du FONJEP par courrier, il a été convenu que le Président du CNAJEP participe au Bureau du FONJEP du 4 novembre, afin de partager les positionnements respectifs du FONJEP et du CNAJEP sur cette question, et de convenir des suites qui pourraient être données.

Rencontre AFPEJA / CNAJEP

Une rencontre entre l'Agence française du programme Européen JEUNESSE EN ACTION (AFPEJA) et le CNAJEP s'est tenue le 12 octobre dernier.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Le processus d'élaboration des décisions d'attribution des subventions,
- Le processus d'évaluation intermédiaire du PEJA,
- Les orientations et le plan de travail pour 2010 et 2011,
- Questions diverses.

Dans le prolongement de cette rencontre, David LOPEZ (vice-président du CNAJEP en charge des Relations Internationales) a sollicité les représentants associatifs présents à la réunion afin qu'ils fassent remonter leurs analyses et propositions, afin qu'elles puissent être inscrites dans le programme 2010 de l'Agence.

Rencontre CNAJEP / CIDJ

Une délégation du CNAJEP composée de Gilles Le Bail, Mikael Garnier-Lavalley et Benoit Mychak rencontrera le 10 novembre Monsieur Gulin (Président du CIDJ). Cette rencontre sera notamment l'occasion d'échanger sur la préparation conjointe d'assises de l'information des jeunes, qui pourraient avoir lieu en 2010 ou 2011.

Plateforme France Volontaires

Depuis plusieurs mois, des travaux ont été engagés afin de développer, en qualité et quantité, les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (V.I.E.S), nouvelle terminologie incluant le VSI mais aussi les différentes formes d'engagement solidaire à l'international (chantiers et échanges de jeunes, missions de seniors, volontariat court…).

Ce projet repose sur la mise en place d'une nouvelle entité, France VOLONTAIRES, créée sur le socle de l'actuelle AFVP qui évolue vers cette nouvelle entité associative en intégrant dans sa gouvernance, l'ensemble des acteurs du processus.

Une réunion s'est tenue le 24 septembre dernier entre une délégation du CNAJEP et le directeur de l'AFVP afin de débattre du rôle que le CNAJEP entend jouer dans le cadre de la nouvelle plate forme France Volontaires.

A ce titre, s'agissant de la gouvernance, outre les collèges Ministères, membres associatifs (dans lequel les membres fondateurs sont de plein droit membres de l'Assemblée générale), il est envisagé d'avoir un collège de personnalités qualifiées dont l'une serait issue du CLONG et l'autre du CNAJEP.

Documents constitutifs de l'OFEMAS

Le Président du CNAJEP a signé les documents constitutifs de l'OFEMAS. Ces documents, une fois l'ensemble des signatures apposé, sera adressé aux services du ministère du budget afin qu'il délivre un arrêté d'approbation de cette nouvelle entité (GIP).

Actualité du CNAJEP

Rencontre des CRAJEP

La prochaine réunion du groupe d'appui à la Vice-présidence « Animation territoriale » se tient le lundi 9 novembre de 14h à 17h au CNAJEP.

Cette réunion, à laquelle l'ensemble des CRAJEPs a été convié, sera l'occasion d'aborder les deux points suivants :

- Préparation des élections régionales de mars 2010
- Point sur la réforme des collectivités territoriales

S'agissant de la réforme des collectivités, le CNAJEP a produit une note de synthèse afin de dresser l'état des lieux et de pointer les enjeux de la réforme[4].

Locaux du CNAJEP

Nous avons reçu le 5 octobre, un courrier de Ghislaine D'ORSO, avocat de DE SAINT PRAY, accompagné d'un mémoire introductif d'instance devant le juge pour la fixation judiciaire du loyer au 1er juillet 2009 et de pièces annexes.

De fait, plusieurs hypothèses se présentent :

- Si nous « perdons », il nous faudra payer le montant du nouveau loyer avec effet rétroactif au 1er juillet 2009 jusqu'à la date de notre départ. Et nous ne pourrons partir qu'après avoir donné congé pour le 1er juillet 2012, ou 1er juillet 2015, ou 1er juillet 2018.
- Si nous « gagnons » et que le loyer est fixé par le juge, il faudra payer la différence du prix du loyer avec effet rétroactif au 1er juillet 2009. Si nous nous mettons d'accord avec le propriétaire, cela dépendra de l'accord.

A noter que le juge désignera probablement un expert qui fixera la valeur locative (le prix du marché puisque nous ne pouvons pas prétendre au plafonnement). L'avantage est que nous aurons à payer le « prix juste » (si l'on peut parler d'un juste prix), l'inconvénient est que cela a un coût (frais d'expertise dont nous aurons à supporter le coût final si jamais il apparaît que l'évaluation faite par De Saint Pray est raisonnable ; frais d'avocat).

La signification du mémoire fait courir un délai d'un mois à l'issue duquel le propriétaire vous assignera devant le juge des loyers qui désignera probablement un expert. L'expert après une visite sur les lieux devrait mettre environ un mois à rendre son rapport. S'il doit y avoir une décision judiciaire fixant le prix de votre nouveau loyer, elle devrait intervenir aux alentours du mois de juin 2010.

Par conséquent se pose avec insistance la question du déménagement du CNAJEP.

Agorajep 2009

<u>« Education populaire et interculturel », le 16 novembre à Marseille</u>
La rencontre "Education populaire et interculturel" se tiendra le 16 novembre 2009 à Marseille, en lien avec le FSPVA PACA.
Il s'agira de débattre des nouveaux défis de l'interculturel et des réponses que peuvent y apporter nos associations. Deux chercheurs, Gilles Verbunt et Françoise Lorcerie, viendront apporter leur expertise sur la thématique, et des expériences associatives seront mises en valeur.
Ce colloque se déroulera dans le cadre de la semaine régionale de la vie associative PACA.

---

[4] Cf. Annexe 4.

Labellisation Agorajep

Le CRAJEP Languedoc Roussillon a demandé la labellisation de sa rencontre du 21 novembre prochain à Sète sur le thème « Quelles contributions de l'Éducation Populaire au développement des territoires ? ». Le but de cette journée est de rendre davantage visible et lisible la contribution des associations de jeunesse et d'éducation populaire au développement du territoire de la Région Languedoc-Roussillon. Le président du CNAJEP clôturera la journée.

Communiqués de presse à venir

Deux communiqués de presse pourraient être proposés dans les semaines à venir :

- Un CP sur les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre)
- Un CP à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat et du volontariat (5 décembre)

2. Echanges de fond

Conférence nationale de la vie associative

Cadre

La prochaine conférence de la vie associative se tiendra le jeudi 17 décembre 2009. Cette conférence portera sur trois axes :

- La place des associations dans le dialogue civil
- Les relations pouvoirs publics / associations
- La reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole et volontaire

Un comité de pilotage a été constitué. Il est composé des présidents des associations d'élus locaux, de la CPCA, du CNVA et du groupe des associations, des députés Pierre Morange et Murielle Marland-Militello, de François Soulage (Secours catholique) et de Philippe Da Costa (Croix Rouge Française).

Délégation du CNAJEP à la conférence du 17 décembre

Après appel à candidatures auprès du réseau, et afin de veiller à certains équilibres, la délégation du CNAJEP pour la Conférence de la Vie Associative se composera comme suit :

- Gilles Le Bail (CNAJEP - FFMJC)
- Françoise Doré (CNAJEP - Cotravaux)
- Nadine Dussert (CNAJEP - UNHAJ)
- Philippe Deplanque (CNAJEP - Francas)
- Jean-François Magnin (CNAJEP - CEMEA)
- David Lopez (CNAJEP - Ligue de l'Enseignement)
- Claire Guichet (CNAJEP - FAGE)
- Josiane Ricard (CRAJEP Languedoc-Roussillon - Francas)
- Valérie Courio (CRAJEP Auvergne - AROEVEN)
- Anne-Claire Devoge (CRAJEP Bretagne - CMJCF)

Quelle posture du CNAJEP ?

Plusieurs points demeurent problématiques :

- La méthode de concertation, peu propice à des analyses et des propositions construites collectivement.
- L'absence des collectivités territoriales, alors qu'elles sont les premiers acteurs publics dans le soutien à la vie associative.
- La conférence sera une conférence « de consensus ». Qu'est-ce que cela signifie ? Où se construira ce consensus ?

Au regard de ces éléments, et d'autres que nous pourrons pointer lors du Bureau, il conviendra de préciser la posture que le CNAJEP souhaite adopter lors (et autour) de la conférence de la vie associative.

3. Points de délibération

Agorajep 2010 : stratégie et programme

Le Secrétaire général du CNAJEP (Mikael Garnier-Lavalley), en lien avec la chargée de projet Agorajep (Magali Verdier), a produit une note afin de dresser le bilan d'Agorajep et de faire émerger des propositions pour la suite[5].

Cette note et les perspectives qu'elle dessine devront être discutées lors du Bureau.

[5] Cf. Annexe 5.